



Municipalité de Saint-Claude

295, route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JoB 2No

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Le 2 février 2015

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue le lundi 2 février 2015 à 20h à la salle de conseil municipal, 295, Route de l'église, 2^e étage. Et à laquelle sont présents le maire suppléant Monsieur Marco Scrosati et les conseillers suivants: Messieurs Bruno Marchand et Yvon Therrien.

La conseillère, Diane Roy, et le maire Hervé Provencher sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma. France Lavertu est aussi présente.

Il y a deux postes vacants depuis le 1^{er} décembre 2014.

La directrice générale, après des vérifications auprès de la Direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, constate le 3 février 2015, qu'il n'y avait pas quorum. L'assemblée publique du conseil ne pouvait se tenir. Dans les circonstances la rencontre est considérée comme un atelier de travail.

Le quorum du conseil d'une municipalité locale est la majorité de ses membres (4 élus sur une possibilité de 7). Ref : Art 147 du Code municipal.

LEVÉE DE L'ATELIER DE TRAVAIL: est donné par le conseiller Bruno Marchand.

HEURE : 21 heures et 04 minutes.

.....
Marco Scrosati
Maire suppléant

.....
France Lavertu
Directrice générale et secrétaire-
trésorière, g.m.a

Le 9 février 2015

A la séance extraordinaire statutaire dûment convoquée le 4 février 2015 pour y être tenue le lundi 9 février 2015 à 20h à la salle de conseil municipal, 295, Route de l'église, 2^e étage. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants: Madame Diane Roy, Messieurs Bruno Marchand, Marco Scrosati et Yvon Therrien.

Tout formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma. France Lavertu est aussi présente.

Les membres du conseil confirment qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire selon les délais légaux.

Le maire, Hervé Provencher, ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR **LUNDI 09 FÉVRIER 2015**

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Période de questions
- 5- Incendie
 - a) Nomination officier et salaire
 - b) Demande d'aide financière : formation des pompiers volontaires
 - c) Dépôt inventaire incendie
 - d) Formation pince de survie, premiers soins, pompier 1
 - e) Rencontre des chefs - budget
 - f) Frais de repas
- 6- Voirie
 - a) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier 2014
 - b) Camion sterling: essieux avant
 - c) Achat pneus d'hiver
 - d) Appel d'offres : abat poussière (granule ou liquide)
 - e) Appel d'offres gravier
 - f) Dépôt inventaire garage
- 7- Loisirs
 - a) Contrat avec Amusement gonflable
 - b) Fête des bénévoles
 - c) Journée de l'arbre
 - d) Pêche en herbes – fête de la pêche
 - e) Appel d'offres moniteur SAE
 - f) Coût SAE
 - g) Cantine terrain de balle
- 8- Congrès officier en bâtiment
- 9- Demande de la MRC : projet d'escouade verte
- 10- Élection : dates importantes
- 11- Période de questions
- 12- Comptes
- 13- Correspondance
- 14- Varia
 - liste des conducteurs suppléants

2015-02-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-02-02 PROCÈS-VERBAL

Attendu que chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'accepter les procès verbaux.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

INCENDIE;

2015-02-03 NOMINATION DE NOUVEL OFFICIER

Attendu qu'il a lieu de nommer un nouvel officier, directeur adjoint pour le service des incendies;

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

D'accepter la nomination de Jocelyn Beaucher comme assistant directeur après un an comme lieutenant tel que recommandé par le directeur incendie.

D'ajuster les salaires des officiers de la façon suivante :

Officier:	20,75\$
Capitaine :	21,50\$
Directeur adjoint :	22,50\$
Directeur incendie :	25\$

Qu'une autre augmentation de 0,25\$ est prévue pour janvier 2016.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-02-04 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

Attendu que la municipalité de Saint-Claude désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Claude prévoit la formation de trois (3) pompiers dans le programme de Pompier 1, de six (6) pompiers dans l'activité de Désincarcération, de dix (10) pompiers dans l'activité de formation d'Autosauvetage et de douze (12) pompiers dans les cours de premiers soins au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Val Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati et appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Val Saint-François.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

DÉPÔT D'INVENTAIRE INCENDIE CASERNE ET CAMION

Le directeur incendie dépose un rapport concernant l'inventaire complet de la caserne, ainsi que de chaque véhicule incendie.

2015-02-05 FORMATION POMPIER –PINCE DE DÉSINCARCÉRATION – PREMIERS SOINS – POMPIER 1

Attendu que certains pompiers sont prêts à suivre une formation en sécurité, incendie pour approfondir les connaissances et maintenir un bon service (cours de pinces de désincarcération, premiers soins, pompier 1);

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

D'offrir la formation de pinces de désincarcérations aux pompiers intéressés et qui peuvent suivre le cours selon les critères (6 pompiers à +/- 3 000\$ plus frais et examen de 283\$ par pompiers).

D'offrir la formation de premiers soins, aux pompiers intéressés et qui peuvent suivre le cours selon les critères (8 pompiers à +/- 1 200\$) qui pourrait avoir lieu à la caserne avec l'équipement en place.

D'offrir de la formation de pompier 1 à 3 pompiers.

De défrayer la totalité des formations.

Que la municipalité alloue un salaire de 13,25\$ de l'heure pour la formation de pompiers.

De défrayer également le déplacement au coût de 0.45\$ du kilomètre (extérieur du territoire) et le repas du dîner (16\$ maximum) si la formation est d'une journée complète, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-02-06 RÉCEPTION POUR LA RENCONTRE DES CHEFS INCENDIE DE LA RÉGION

Attendu que le directeur incendie a donné le nom de la municipalité de Saint-Claude, caserne du service incendie pour être les hôtes pour la prochaine rencontre des directeurs incendies de la région, 21 avril prochain;

Attendu que le conseil municipal est très heureux de cette initiative et fier de présenter la caserne incendie ainsi que les équipements;

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu

De tenir l'événement dans les locaux de la caserne et la salle de réunion de l'hôtel de ville.

D'offrir un léger goûter pour cette occasion et d'allouer un budget d'environ 600\$ pour l'organisation de l'activité.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-02-07 FRAIS D'ALIMENTATION POMPIERS - INTERVENTION

Attendu que les pompiers sont appelés à intervenir lors d'incendie;

Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de dédommager les frais d'alimentation des pompiers de la façon suivante;

- **Frais d'alimentation :** Sur présentation de la facture, un montant maximal est accordé pour les frais de repas : 16\$ taxes incluses.

Pour des exceptions le conseil devra être avisé et donner son autorisation.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

VOIRIE :

2015-02-08 COMPENSATION D'AIDE À L'ENTRETIEN RÉSEAU ROUTIER LOCAL:

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 184 133\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de classes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur l'ensemble des routes et chemins;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

Que la municipalité de Saint-Claude informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément visant l'entretien courant et

préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-02-09 CAMION STERLING 2006 : ESSIEU AVANT

Attendu que le camion Sterling 2006 a été soumis à une inspection (contrôle routier) pour les opérations et les registres du conducteur, le 21 janvier dernier;

Attendu qu'un rapport d'intervention sur la route a été rédigé et noté différentes remarques;

Attendu que suite à cette inspection, il est nécessaire de faire les réparations requises pour respecter la capacité de l'essieu avant du camion Sterling ;

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'autoriser le changement requis à l'essieu avant du camion pour augmenter la capacité de ce dernier au coût approximatif de 12 000\$ chez Ressort Charland.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-02-10 ACHAT DE PNEUS CAMIONS sterling 2006

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu d'acheter des pneus d'hiver pour le camion Sterling pour la somme de +/- 3 000\$ plus taxes.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-02-11 ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE SOUS FORME DE GRANULE OU CALCIUM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude doit faire procéder à des travaux d'épandage de chlorure de calcium comme abat-poussière sur les chemins qui le nécessitent;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil doit procéder par un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles de gestion contractuelle édictées par la politique de la municipalité en vigueur et notamment, que le conseil a, par son règlement numéro 2011-285, délégué le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière de procéder à l'invitation des entreprises choisies;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil autorise un appel d'offres par invitation pour l'achat et la pose d'abat-poussière sous forme de chlorure de calcium liquide ou l'achat d'abat-poussière sous forme de granule, et le conseil optera pour l'utilisation des deux procédés;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder à cet appel d'offres.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-02-12 APPEL D'OFFRES POUR ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES (PIERRE ET GRAVIER), SABLE ET ABRASIF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude a besoin de différents matériaux granulaires (concassé, pierre), sable et abrasif aux fins d'exécuter des travaux sur différents chemins de son territoire au cours de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil doit procéder par un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles de gestion contractuelle édictées par la politique de la municipalité en vigueur et que le conseil a, par son règlement numéro 2011-285, délégué le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière de procéder à l'invitation des entreprises choisies;

À CES CAUSES, Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

QUE le conseil autorise un appel d'offres par invitation pour l'achat de différents matériaux granulaires (pierre, gravier), sable et abrasif, avec un prix par tonne métrique selon les différentes quantités estimées, ces quantités étant approximatives;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder à cet appel d'offres conformément à la politique de gestion contractuelle en vigueur.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

DÉPÔT D'INVENTAIRE GARAGE MUNICIPAL ET ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE ET NEIGE

Le responsable de voirie dépose un rapport concernant l'inventaire complet du garage municipal, ainsi que les équipements et machineries pour la voirie et le déneigement.

LOISIRS ET CULTURE :

2015-02-13 AMUSEMENT GONFLABLE : CONTRAT DE LOCATION

Attendu que la municipalité utilise des jeux gonflables pour différents évènements;

Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

De conclure un contrat de service pour une durée de 3 ans entre Amusement gonflable et la municipalité;

Que la municipalité paie seulement après chaque évènement.

Que si un évènement ne se fait pas, Amusement gonflable de l'Estrie s'engage à ne pas facturer le montant stipulé au contrat.

Que l'intervenante en loisirs, Yannik Scrosati est autorisée pour et au nom de la municipalité à signer ledit contrat pour une durée de 3 ans au montant de 1 325\$ taxes incluses.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

FÊTE DES BÉNÉVOLES AU MOIS D'AVRIL

Cet item est reporté pour plus d'informations et de précisions. par contre, la date retenue pour tenir l'évènement est le 24 avril prochain.

2015-02-14 JOURNÉE DE L'ARBRE

Attendu qu'une journée de l'arbre sera organisée pour rejoindre la population au grand complet avec une distribution d'arbres;

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

De participer à nouveau à une journée de l'arbre, samedi en mai. (Date retenue 23 mai 2015.

De faire une demande pour obtenir des arbres de l'association forestière des Cantons de l'Est, l'intervenante en loisirs, Yannik Scrosati, est autorisée, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à compléter les formulaires requis;

De regarder pour organiser des activités lors de l'évènement.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-02-15 FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC PROGRAMME – PÊCHE EN HERBE et FÊTE DE LA PÊCHE

Attendu que le Lac Boissonneault a été désigné et est susceptible de bénéficier d'ensemencements dans le cadre du programme – Festival de pêche ;

Attendu que le Lac Boissonneault a été désigné et est susceptible de bénéficier du programme pêche en herbe ;

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu

Que le conseil municipal désigne l'intervenante en loisirs, Yannik Scrosati, pour remplir les formulaires de demande au programme pêche en herbe et fête de la pêche pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude.

De demander à l'association des Eaux et Berges du Lac Boissonneault, le Camping des Baies, s'ils désirent collaborer et participer au projet pêche en herbe et fête de pêche.

Qu'un budget de 700\$ soit autorisé pour la réalisation de cette journée.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-02-16 APPEL D'OFFRES POUR MONITEUR ET MONITRICE POUR LE CAMP DE JOUR

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

De faire un appel de candidatures pour des moniteurs ou des monitrices pour le camp de jour estival dans le petit journal de la municipalité.

Que le cours de DAFA **n'est pas requis ni obligatoire**, mais seulement un atout.

Qu'un montant de 100\$ sera attribué sur la première paie à un employé qui aurait suivi la formation DAFA ce printemps. L'intervenante en loisirs peut participer au regroupement pour offrir le programme de formation (1 journée).

Que le conseil désire être avisé pour former un comité de sélection pour les candidatures reçues.

ADOPTION : 3 POUR, 2 VACANT

2015-02-17 COÛT D'INSCRIPTION POUR LE CAMP DE JOUR

Attendu que la Municipalité de Saint-Claude désire offrir le service d'animation estivale, camp de jour, pour cet été ;

Attendu que le conseil municipal désire offrir un service afin de garder des jeunes en forme et en santé, tout en échangeant avec des amis lors d'un camp de jour abordable pour les familles;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de fixer les tarifs suivants pour le service de SAE ;

Que le service d'animation estivale, camp de jours pour l'été 2015 soit de cinq (5) jours par semaine pendant au moins sept (7) semaines.

Que les journées du 25 et 26 juin soient un service de garde au coût de 10\$ par jour par enfant.

Que les enfants inscrits doivent être âgés de quatre (4) ans avant le 1er janvier 2014 à douze (12) ans;

Que le coût d'inscription est fixé à **150\$** pour le 1er enfant inscrit, de **145\$** deuxième enfant et **140\$** pour les autres enfants inscrits de la même famille et ce incluant toutes les sorties de l'année pour les enfants du territoire et ceux dont la municipalité a une entente (Val-Joli).

Que le coût d'inscription des jeunes de l'extérieur est fixé à 175\$ par enfant.

Que l'inscription est payable avant le début des activités.

Une huitième semaine sera évaluée par les utilisateurs et les moniteurs. Si cette semaine est jugée requise au coût supplémentaire de 60\$ de 7h à 17h30.

Qu'un service de garde est offert selon les besoins requis, et ce comme suit 40\$ pour 17 jours et 80\$ pour l'été au complet, 35 jours. (7h à 9h et 16h à 17h30)

ADOPTION : 3 POUR, 2 VACANT

2015-02-18 CANTINE TERRAIN DE BALLE

ATTENDU QUE Madame Jacinthe Pellerin a signifié qu'elle ne renouvellera pas la location de la cantine du terrain de balle pour la prochaine saison estivale ;

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de faire une annonce pour trouver quelqu'un qui serait intéressé à opérer et à offrir le service de la cantine du terrain de balle pour la prochaine saison estivale dans le petit journal de la municipalité.

ADOPTION : 3 POUR, 2 VACANT

2015-02-19 CONGRÈS COMBEC: OFFICIER EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que l'officier en bâtiment soit autorisé à assister au congrès de la COMBEQ qui aura lieu à Québec au mois d'avril prochain.

La municipalité s'engage à défrayer tous les coûts reliés à ce congrès (inscription, hébergements, repas, déplacement...) jusqu'à un maximum de 1 700\$ sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTION : 3 POUR, 2 VACANT

DEMANDE DE LA MRC : PROJET D'ESCOUADE VERTE

Le conseil ne donne pas suite à cet item.

ÉLECTION PARTIELLE – 22 MARS 2015

La directrice générale, présidente d'élection, donne les dates importantes pour le processus d'élection partielle

9 février 2015

Premier jour pour recevoir une déclaration de candidature

20 février 2005

Dernier jour pour déposer une déclaration

15 mars 2015

Jour du vote par anticipation si élection (12h à 20h)

22 mars 2015

Jour du scrutin si élection (10h à 20h)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2015-02-20 LES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, et appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 201401393 à 201401395 et numéro d'écriture d'achat 201500001 à 201500131 pour un montant de 157 914,36\$.

Les paies du mois de janvier 2015 pour un total 18 394,37\$.

ADOPTION : 3 POUR, 2 VACANT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de janvier 2015.

VARIA

LISTE DES CONDUCTEURSREMPLACANTS

Le conseil ne donne pas suite à cet item.

CERTIFICAT

Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donné par le conseiller Yvon Therrien.

HEURE : 20 heures et 35 minutes.

.....
Hervé Provencher
Maire

.....
France Lavertu
Directrice générale et secrétaire-
trésorière, g.m.a